

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2013
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations sécurisées émises par la Société Générale SFH, notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par la SG SFH à la Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	25 199 210 954,01

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 mars 2013.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	17 434 746 665,12
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	
Somme des encours en euros pour lesquels	7 764 464 288,89
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	
Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)	25 199 210 954,01

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2013 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1994	3	23 052,14
	1995	26	219 009,90
	1996	411	2 878 887,42
	1997	632	5 624 517,24
	1998	2 421	15 787 972,43
	1999	4 422	59 055 547,34
	2000	4 152	80 791 945,46
	2001	7 219	175 361 296,27
	2002	9 078	302 791 136,59
	2003	15 407	663 199 991,02
	2004	18 815	1 047 732 618,87
	2005	31 963	2 084 328 843,62
	2006	34 890	2 692 294 036,40
	2007	33 188	2 739 112 361,49
	2008	28 966	2 126 019 861,68
	2009	34 353	2 635 204 566,90
	2010	58 358	4 815 073 617,73
	2011	41 863	2 993 519 834,32
	2012	29 028	2 389 984 722,38
	2013	3 921	370 207 134,81
	TOTAL		25 199 210 954,01

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2013 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 314	12 909 183,39
1	13 562	100 737 494,57
2	13 807	204 187 094,52
3	16 894	372 252 421,64
4	17 460	574 119 849,39
5	18 442	751 731 180,29
6	18 326	885 958 603,18
7	21 605	1 252 472 130,53
8	22 815	1 491 803 724,88
9	20 275	1 373 610 646,73
10	17 867	1 236 977 805,01
11	14 801	1 038 375 202,21
12	18 554	1 504 084 718,45
13	18 292	1 576 898 125,47
14	18 756	1 636 523 332,05
15	13 252	1 246 340 522,28
16	9 191	848 635 963,56
17	13 655	1 447 889 994,98
18	14 280	1 600 604 340,89
19	12 877	1 476 568 421,13
20	9 050	1 170 551 276,49
21	5 414	654 375 808,29
22	8 344	996 174 217,44
23	6 008	680 881 393,93
24	4 673	524 121 183,48
25	2 428	315 484 900,58
26	823	85 859 522,93
27	692	70 504 779,04
28	380	39 058 482,59
29	233	24 428 696,00
30	46	5 089 938,09
		25 199 210 954,01

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	25 199 210 954,01	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	17 434 746 665,12	71,75%
80% valeur du bien	6 865 095 419,96	28,25%
Total général	24 299 842 085,08	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2013	Valeurs au 31/03/2013	Dépôts au 31/03/2013	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			439 975 839	A-1/P-1/F1+
Total			439 975 839	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	80 875 838,89
2	39 900 000,00
3	39 900 000,00
4	39 900 000,00
5	39 900 000,00
6	39 900 000,00
7	39 900 000,00
8	39 900 000,00
9	39 900 000,00
10	39 900 000,00
TOTAL	439 975 838,89

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le premier trimestre 2013 : **6.67 %**

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **6.10 %**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 mars 2013 :

(En Euros)	Total des notionnels au 31/03/2013	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	6 750 000 000	100%	0%
Total	6 750 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
mars-13	843	6	213	624

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 31 mars 2013, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 10 700.52 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE après application des décôtes au 31/03/2013 (élargissement des critères Banque de France).